

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 16
Procurations : 1
Votants : 17

N° 2026 2 6

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le QUATRE MARS à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : jeudi 26 février 2026

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT et PONS.

A donné pouvoir :

Mme SALOMÉ à Mme PONS

Absents excusés :

Mrs, DEJEAN, DELGENES, FONTA.

Mmes, BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE, RIGAL, ROOU, SANEGRE et THIOUX.

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX
ETABLISSEMENTS A CARACTERE ADMINISTRATIF :**

Association Foncière de Mazères

Vu l'article 31 de l'ordonnance N°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 précisant : « les ressources d'une association syndicale autorisée comprennent : les subventions de diverses origines ».

Sur proposition des membres de la commission agricole, Monsieur le Maire propose de porter la subvention de fonctionnement allouée à l'Association Foncière de Mazères à 12 000 €.

Il précise que cette subvention est destinée à l'entretien des fossés mères.

Où cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € à l'Association Foncière de Mazères, au titre de l'exercice 2026.

➤ **et DIT** que les crédits nécessaires au paiement celle-ci sont inscrits au budget primitif 2026.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 10 mars 2026**

Le Maire,
Louis MARETTE



Le secrétaire de séance,
Louis DARDIER